



## **Questions & Réponses**

### **Audit de Sécurité Opérationnelle de l'Industrie de la Croisière**

#### ***Pourquoi la CLIA supervise-t-elle cet audit ?***

CLIA est une organisation non gouvernementale qui représente l'industrie de la croisière à l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cet audit sera réalisé en coordination avec les autres associations professionnelles de l'industrie de la croisière, telles que l'European Cruise Council (ECC) et la Passenger Ship Association. D'autres associations de l'industrie de la croisière seront en relations avec les autorités gouvernementales régionales, nationales et locales.

#### ***Qu'est-ce qui sera audité ?***

Les aspects des facteurs humains et opérationnels de la sécurité maritime, dont :

- La navigation
- L'évacuation
- La formation à l'urgence
- Les procédures et les pratiques liées (telles que les Systèmes de Gestion de Sécurité, le Contrôle des Dommages et les procédures d'audit)

#### ***Pouvez-vous donner un exemple de la manière dont une compagnie membre effectuera cette approche en interne ?***

Une compagnie de croisières importante nous a informés qu'elle procéderait en trois phases distinctes :

- Première Phase : les procédures opérationnelles de la Passerelle ; les procédures de réponse à l'urgence ; l'abandon du navire.
- Seconde Phase : les leçons apprises ; les communications avec les autorités locales et la terre ; le contrôle à distance des routes suivies et le statut du navire ; les implications sur les nouvelles constructions.
- Troisième Phase : les réponses d'urgence aux incendies, inondation, collision et échouage ; l'équipement de contrôle des dommages ; la formation, le Système de Gestion de la Sécurité ; les procédures d'Audit ; et la réponse d'intervention d'urgence du siège.

Chaque compagnie de croisières effectuera son audit interne en accord avec son propre Système de Gestion de la Sécurité.

#### ***Pourquoi cet audit n'est-il pas centré sur les éléments d'architecture et de structure des navires de croisières ?***

Les faits initiaux relatés dans l'accident du Concordia ont souligné des problèmes de sécurité opérationnelle. Si l'enquête maritime sur l'accident suggère des facteurs de causalité de nature structurelle ou architecturale, l'industrie de la croisière prendra en compte ces conclusions avec les autres intervenants du secteur.

### ***Qui participera à cet audit ?***

L'ensemble des compagnies majeures de croisières, membres de la CLIA, a promis son soutien dans cet audit et nous sollicitons le soutien de nos autres compagnies membres. Leur réponse a été très positive jusqu'à présent et nous anticipons une participation totale.

### ***Pourquoi la CLIA lance-t-elle cet audit ?***

L'Industrie de la croisière est entièrement engagée à comprendre les événements entourant l'accident du Concordia. Nous croyons qu'un audit compréhensif nous aidera à identifier les meilleures pratiques de l'industrie et nous permettra de recommander les améliorations nécessaires de la réglementation à l'OMI d'une manière significative et rapide.

### ***Pourquoi lancez-vous cet audit maintenant avant que le rapport d'enquête sur le Concordia ne soit publié ?***

Un audit complet des procédures et pratiques actuelles de notre industrie peut être entrepris maintenant et complété plus tard en fonction des constatations et des recommandations pertinentes de l'enquête finale sur l'accident du Concordia. Nous travaillons avec nos membres sur une base continue, au travers des comités et groupes de travail de la CLIA (ex. : aspects techniques, environnementaux, opérationnels, etc.), afin d'améliorer et renforcer en permanence la sécurité des navires de croisières. L'examen détaillé en temps voulu de ces questions est totalement conforme avec l'esprit et le code de conduite du Code International de Gestion de la Sécurité de l'OMI.

### ***Quelles étapes seront suivies au cours de l'audit ?***

Etape 1 : un audit interne des membres de la CLIA sur leurs propres pratiques et procédures de sécurité opérationnelle en matière de navigation, d'évacuation, de formation à l'urgence et des pratiques et procédures liées.

Etape 2: Consultation avec des experts externes indépendants.

Etape 3: Identification et partage des meilleures pratiques et procédures de l'industrie, ainsi que des recommandations éventuelles à l'OMI concernant des changements de réglementation en profondeur dans le but d'améliorer encore plus la sécurité opérationnelle de l'industrie.

Etape 4: Collaboration avec l'OMI, les gouvernements et les organismes de réglementation pour mettre en œuvre toutes les modifications réglementaires nécessaires.

### ***Quel est le calendrier prévu ?***

Les compagnies membres ont déjà commencé leur audit. Les informations et les recommandations seront fournies, sur une base continue, aux compagnies de croisières membres et à l'OMI dès qu'elles seront disponibles.

### ***En combien de temps ces recommandations peuvent-elles être appliquées ?***

Dans de nombreux cas, les compagnies de croisières individuelles appliqueront immédiatement les recommandations qui découlent de leur audit interne, anticipant toute réglementation nouvelle venant de l'OMI. La CLIA travaillera avec l'OMI afin d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre de toutes les recommandations de cet audit.

### ***Les recommandations de l'industrie seront-elles contrôlées de manière indépendante ?***

Les membres de l'OMI se composent de 170 états membres différents. Les décisions à l'OMI sont prises par des représentants de ces gouvernements, qui examinent avec minutie les recommandations de l'industrie de la croisière dans une perspective indépendante au travers de leur propre expertise, pouvant ajouter une valeur additionnelle.

### ***Comment l'industrie effectuera-t-elle le suivi pour s'assurer que ses recommandations sont appliquées et respectées ?***

La CLIA collaborera avec l'OMI, les gouvernements et les organisations de réglementation maritime pour la mise en œuvre de tout changement réglementaire recommandé.